

rer au contraire, ainsi qu'elle le fait encore à présent, qu'elle restituera la *Saxe* dès qu'elle aura les sûretés qu'elle demande.

La *France* ne pouvant donc en qualité de Garante de la Paix de *Westphalie*, agir contre le Roi, S. M. a lieu de s'attendre à l'assistance de l'Empire contre cette Puissance. C'en est fait des Constitutions de l'Empire, des Libertés & de la sûreté de ses Membres, si l'on souffre qu'une Puissance étrangère se serve de cette même Paix de *Westphalie*, comme d'un prétexte pour entrer, à main armée, en *Allemagne*, lorsqu'il lui plaît de le faire, ou lorsque les insinuations de ses alliés l'y engagent. Des Etats moins puissans que le Roi, qui voudroient repousser les violences qu'on pourroit leur faire, trouveroient-ils, en particulier, leur intérêt à des principes qui autoriseroient la *France* aux démarches les plus contraires & au Traité de *Westphalie* & à la garantie de ce Traité? Tout l'Etat de l'Empire, qui a sa gloire & sa liberté à cœur, disconvient-il, que l'invasion des Etats de Sa Maj., de quelque prétexte qu'on la colore, est l'infraction la plus manifeste du Traité conclu entre la *France* & l'Empire, le 18. de Novembre 1738.

Ce n'est pas non plus en qualité de troupes auxiliaires de l'Impératrice-Reine, que l'Armée Française a été en droit d'agir comme elle a fait. On ignore les raisons qui ont pu engager la *France* à contracter avec la Cour de *Vienne* des engagements contraires aux anciens Traités qui subsistent entre elle & Sa Maj. Il suffit de jeter les yeux sur l'article XXII. de la Paix d'*Aix-la-Chapelle*, pour se convaincre, que la *France* a garanti la *Silésie* & le Comté de *Glatz* au Roi. Ce Traité a encore aujourd'hui toute sa vigueur. Il est sans contredit antérieur aux engagements particuliers que cette Puissance peut avoir contractés avec la Cour de *Vienne*. N'est-ce donc pas agir ouvertement contre le Droit des Gens, que d'assister, au mépris des Garanties les plus solennelles, les ennemis du Roi, dans l'exécution des projets pernicieux qu'ils ont formés pour arracher à S. M. des Etats que la *France* elle-même & tout l'Empire lui ont garantis à différentes reprises? On ne sauroit certainement concilier une telle